



Nombre de membres en exercice: 13	Séance du jeudi 22 juin 2023 L'an deux mille vingt trois et le vingt deux juin, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Richard BRUNEAU Maire.
Présents : 8	Sont présents: Pascal TARROUX, Alain CAMALET, Roland FOULON, Didier BURATTO, Nathalie RAMOS, Gwénaél GRANGER, Geneviève IMART, Richard BRUNEAU.
Votants: 10	Représentés: Hervé DESSENNE par Richard BRUNEAU, Florian RAPOSO par Nathalie RAMOS. Excusés: 0 Absents: Gilles LACROIX, Emmanuel CAVAILLES, Georges GEERAERT Secrétaire de séance: Roland FOULON.

Objet : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 Avril 2023.

M. le Maire adjoint rappelle au conseil les différentes délibérations et sujets divers constitutifs du précédent conseil.

M. le Maire adjoint demande l'approbation du conseil municipal précédent.

Le conseil APPROUVE ce compte-rendu, 10 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2023-06-22-01 Validation du devis « Empierrement parking salle des fêtes »:

M. le Maire adjoint énonce le besoin et détaille le contenu du devis.

M. le Maire adjoint demande l'approbation du conseil municipal.

Le conseil APPROUVE le devis, 10 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2023-06-22-02 Validation du devis « Drainage du cimetière de Saint-Maurice »:

M. Alain CAMALET énonce le besoin et détaille le contenu du devis.

Un deuxième devis va être demandé.

Le conseil reporte cette validation.

Objet : N°2023-06-22-03 Validation du devis pour des fours de remise en température et réfrigérateurs à la salle des fêtes et électricité:

M. Gwénaél GRANGER présente à nouveau les différents devis reçus pour remettre à niveau l'équipement de la salle des fêtes :

- deux fours de remise en température,
- deux armoires positives blanches.

Des vérifications ont été faites sur les capacités électriques pour ces équipements. Des prises et équipements de sécurisation électrique vont avec ces équipements.

Le conseil APPROUVE ces achats, 10 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2023-06-22-04 Validation du devis « Limiteur niveau sonore »:

M. le Maire adjoint énonce le besoin et détaille le contenu du seul devis reçu malgré plusieurs demandes.

Un deuxième devis va être demandé à nouveau.

Le conseil reporte cette validation.

Objet : N°2023-06-22-05 Validation du Columbarium au cimetière de St Laurent :

M. Gwénaél GRANGER énonce le besoin et détaille le contenu des devis reçus.

Le monument comporterait quatre emplacements contenant une à deux urnes.

Une mise à jour du règlement du cimetière sera faite.

Le conseil APPROUVE ces achats, 10 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2023-06-22-06 Déplacement du conteneur à verre de St Laurent :

M. Gwénaél GRANGER énonce le besoin d'éloigner la benne à verre de l'emplacement à St Laurent.

Le conseil APPROUVE ces achats, 10 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2023-06-22-07 Vote des subventions:

Après réception systématique et obligatoire de la part des demandeurs, le conseil municipal évalue au cas par cas les demandes présentées.

L'association qui gère la crèche a sollicité, par un dossier complet, une subvention qui participera notamment à la kermesse.

M. Gwénaél GRANGER demande l'approbation d'une subvention de 150€ dans la continuité de l'année dernière.

Le conseil délibère et APPROUVE cette subvention, 9 POUR, 1 contre, 0 abstention.

Association des parents d'élèves Parisot-Peyrole a sollicité, par un dossier complet, une subvention qui participera notamment à la kermesse.

M. Gwénaél GRANGER demande l'approbation d'une subvention de 150€.

Le conseil APPROUVE cette subvention, 10 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2023-06-22-08 Travaux de voirie 2023 :

M. Alain CAMALET explique que différentes portions sont à rénover à court terme. Les secteurs concernés sont les suivants :

- la route VC3 (Ste Raffine) sur 600m,
- la route VC7 (Brametourte) sur 200m,
- la route VC19 (Tandounio) sur 40m,
- et la route VC22 (Vacant) en régie d'agglomération.

Ces travaux rentrent dans les budgets alloués par l'agglomération pour Peyrole pour 2023.

Le conseil APPROUVE ces travaux, 10 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet : N°2023-06-22-09 Avis sur la centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers sur la commune de Montans :

Mrs. Richard Bruneau, Roland FOULON et Gwénaél GRANGER rappellent qu'un courrier a été envoyé au préfet afin de signifier nos inquiétudes et notre refus de ce projet de centrale. Ce courrier est resté sans réponse.

Au regard des nombreuses informations échangées dans différentes réunions d'informations, notamment des témoignages de riverains de la centrale de Gragnague et des centrales de Lafenasse. Notre inquiétude grandit.

En outre M. Bruneau explique qu'une réunion a eu lieu en présence de l'agglomération qui porte le projet avec notamment NGE, l'entreprise LACLAU, la DREAL. Seule la présence d'une personne par village avait été désirée.

Il est rappelé que les votes en commission d'agglomération ne portaient pas sur une description complète du projet. De plus la commission économique de l'agglomération n'a pas été consultée sur ce sujet.

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le conseil délibère sur cette Centrale d'enrobage, 0 pour, 10 CONTRE, 0 abstention.

Objet : N°2023-06-22-10 Questions diverses :

101 : M. Alain CAMALET explique que le parking des logements est à rénover,

102 : M. Richard BRUNEAU explique qu'une sollicitation d'un installateur de panneaux photovoltaïques industriels a été reçue en Mairie. Aucune réponse favorable ne sera donnée,

103 : M. Gwénaél GRANGER explique que le 20 juillet les Peyrolais sont invités à partir de 18 heures aux 20ans de V'Innopôle,

104 : M. Gwénaél GRANGER explique qu'il faut inscrire vos enfants si vous souhaitez profiter du transport scolaire de la FEDERTEP avant le 31 juillet. Pour ce faire, suivez le lien sur le site internet de Peyrole. Le transport est à présent gratuit pour les familles et financé par l'agglomération et la commune.

105 : Les tarifs des repas scolaires et de l'ALAE vont être adaptés au quotient familial réel (disparition des tranches).

106 : M. Didier BURATTO explique que les démarches et études portées par l'agglomération liées à notre PLU ont du retard. Le SCOT est lui aussi en retard.

107 : Mrs Alain CAMALET et Roland FOULON expliquent qu'une réunion a eu lieu au sujet des points d'extinction incendie et les zones couvertes sur les lotissements. Une étude de risque est en cours pour vérifier la couverture incendie, les résultats devraient nous être communiqués en 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Le Maire,
Richard Bruneau

